

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 16 septembre 2022

N° 46 / 2022

*Annule et remplace la délibération reçue par la Préfecture le 28 octobre 2022*

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures trente, le Conseil  
Présents : 10 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
Pouvoir(s) : 5 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la  
Absent(s) excusé(s) : 5 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Votants : 15

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Angélique GERBERT et Daniel MALLET.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX, Guillaume CASTEL, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE et Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE donne pouvoir à Béatrice ANTONY.  
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Daniel MALLET.  
Romain MALLET donne pouvoir à Martine BERTRAND.  
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Paul CHALVET.

Secrétaire de séance : Angélique GERBERT.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 29.10.2022 et que la convocation avait été faite le 10 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29.10.2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE LOT 1**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, afin de tenir compte des travaux spécifiques dus à des difficultés et sujétions d'ordre technique et afin de pouvoir régler les prestations complémentaires non prévues dans le marché initial, la conclusion d'avenants s'avère nécessaire pour le lot 1 démolitions – gros œuvre – façades.

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du conseil municipal n° 21/2021 du 20 avril 2021 et 28/2021 du 4 juin 2021 portant attribution des différents lots du marché de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère,

Vu la délibération du conseil municipal n° 35/2021 du 13 septembre 2021 autorisant la signature des avenants au marché pour les lots 2 charpente bois et lot 10 désamiantage,

Vu les délibérations du conseil municipal n° 12/2022 du 25 mars 2022 et 29/2022 du 20 mai 2022 autorisant la signature d'avenants au marché pour le lot 1 démolitions – gros œuvre – façades,

M. le Maire rappelle que l'entreprise SALESSE a été attributaire du lot n° 1 démolitions – gros œuvre – façades pour un montant de 59.000,00 € HT soit 70.800,00 € TTC auquel se sont ajoutés les avenants n° 1 et 2 pour un montant supplémentaire de travaux de 12.431,17 € HT soit 14.917,40 € TTC portant ainsi le montant du marché pour le lot n° 1 à 71.431,17 € HT soit 85.717,40 € TTC.

La sujétion a été émise de reprendre l'appareillage pierre et engravures restantes au sablon projeté pour renforcement au niveau des sablières. De même il conviendrait de reprendre les embrasures et emmarchements au niveau du refend en liaison du bureau de la salle communale.  
La mise en œuvre de ces travaux entraîne un surcoût de 4.245,52 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant suivant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Lot 1 – démolitions – gros œuvre – façades : reprise de l'appareillage pierre et engravures restantes au sablon projeté et reprise des embrasures et emmarchements au niveau du refend en liaison du bureau de la salle communale.

Montant initial : 59.000,00 € HT (70.800,00 € TTC)

Montant après avenants 1 et 2 : 71.431,17 € HT (85.717,40 € TTC)

Avenant n° 3 : 4.245,52 € HT (5.094,62 € TTC)

Nouveau montant : 75.676,69 € HT (90.812,02 € TTC)

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

### AVENANT N° 3 lot n° 1 gros œuvre <sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Saint-Georges \_ 2 Place de l'Église, Le Bourg 15100 SAINT-GEORGES  
Tél : 04.71.60.09.91 / email : [mairie-stgeorges@orange.fr](mailto:mairie-stgeorges@orange.fr)

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL Entreprise SALESSE \_ 6 allée des Tilleuls, Le Bourg 15320 PIERREFORT  
Tél : 04.71.23.39.48 / Email : [daniel.salesse@wanadoo.fr](mailto:daniel.salesse@wanadoo.fr)  
SIRET : 34319213400017

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Lot n° 1\_ Gros œuvre – démolitions – VRD : restauration et aménagement de l'ancien presbytère de Saint-Georges

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27 avril 2021 / réf marché : 2021-01

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 9 mois + reconduction de 10 mois.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 59.000,00 €
- Montant TTC : 70.800,00 €

Montant du marché après avenants 1 et 2 :

- Montant HT : 71.431,17 €
- Montant TTC : 85.717,40 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Reprise de l'appareillage pierre et engravures restantes au sablon projeté pour renforcement au niveau des sablières du logement et de la salle communale après la dépose en démolition de la charpente bois et la pose d'un solivage.

Reprise des embrasures et emmarchements au niveau du refend en liaison du bureau arrière de la salle communale non compris au marché initial.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

*(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4.245,52 €
- Montant TTC : 5.094,62 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,94 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 75.676,69 €
- Montant TTC : 90.812,02 €

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. SALESSE Clément, gérant	Pierrefort	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.